

Présents : **Corine Benhatchi** Gestionnaire, **Isabelle Schmitt** Responsable du bureau de gestion des personnels des personnels d'orientation, **Raffaela Eckenfelder** directrice des personnels d'administration et d'encadrement, **Emmanuel Percq** CSAIO, **Etienne Gondrexon** IEN-IO du Bas-Rhin.

**Sylvie Cado et Ahmed Mahmoud** pour le SNES

**Dominique Berne, Georgette Kohler, Virginie Keith, Béatrice Saphy, Christophe Fenninger** pour le SGEN-CFDT

Excusé **Jean-Pierre Laurent** directeur des ressources humaines et secrétaire général adjoint de l'académie de Strasbourg retenu à la DSDEN 68

Outre l'approbation à l'unanimité du PV de la CAPA du 7 12 2015, cette CAPA avait pour objet le mouvement INTRA et la notation.

**- Le mouvement Intra :**

9 collègues ont participé au mouvement : 4 stagiaires entrant dans l'académie, 4 titulaires demandant un changement de lieu d'exercice, 1 nouvelle intégration dans le corps de COP.

7 demandes ont été satisfaites sur le premier vœu dont 1 sous réserve de son intégration dans le corps des COP par le ministère, 1 sur son vœu 3. Seul 1 demande de changement de lieu d'exercice n'a pu aboutir.

Ainsi, à l'issue de ce mouvement, il reste encore 26 postes vacants. Le nombre insuffisant de postes au concours pour couvrir les besoins, mais aussi les postes à profil génèrent une instabilité qui continue à dégrader les conditions d'accueil du public comme les conditions d'exercice du personnel, fragilisant les missions de service public des CIO.

**- La notation :**

Aucune demande de révision de notes. Les notations ont été approuvées par la CAPA.

La CAPA a accepté à l'unanimité la proposition des services du rectorat d'aligner sur les autres corps enseignants et CPE la règle d'avancement d'échelon : Seront pris en compte à égalité de note, l'Ancienneté Générale des Services (AGS) puis l'ancienneté dans le corps, puis l'ancienneté dans l'échelon.

**- Éléments d'information apportés par M. Percq, CSAIO, suite à la déclaration liminaire du SGEN-CFDT (cf doc joint) :**

- **Carte cible CIO** : le dossier à pris du retard en raison du changement de recteur. La rectrice a demandé qu'un comité de pilotage soit constitué, il est demandé aux organisations syndicales représentées en CTA de désigner un personnel d'orientation pour travailler dans ce comité de pilotage.. Il semblerait qu'une réunion ait été prévue pour le 24 juin, cette information devant être confirmée.

La carte cible doit être validé vers octobre/novembre 2016 pour une mise en œuvre en 2018.

○ **Les situations des COP contractuel.le.s :**

M. Percq nous rappelle, dans un premier temps, que le décret modifiant les conditions de recrutement des Psychologues de l'Éducation Nationale n'est pas encore sorti. Mais, par prudence les nouveaux contractuel.le.s seront recrutés exclusivement après un M2 validé.

Après enquête, il s'avère actuellement que 6 de nos collègues n'auraient pas validé de M2 (5 collègues ont un M1 de psychologie et 1 collègue aurait une licence de psychologie complété par un master MEEF).

Plusieurs pistes ont été envisagées : requalifier les postes du SAIO qui ne sont pas des postes pour lesquels le titre de psychologue est nécessaire, un CDI avec requalification de leur emploi leur serait proposé pour continuer d'exercer leurs missions.

Deux collègues recrutées récemment pourront être reconduites pour la prochaine rentrée mais il leur sera demandé de s'inscrire en M2 avec demande de dispo leur sera conseillée. Enfin, pour les plus anciennes la possibilité de la VAE et/ou du congé formation a été évoquée et est en étude. Pour la collègue ayant une licence de psycho et un M2 dans une autre discipline, le décret est attendu afin de connaître les passerelles éventuelles qui pourraient exister.

Avant de clôturer la séance le SGEN-CFDT demandera à avoir de plus amples information sur le poste de DCIO de l'ancien CIO Nord qui depuis la fermeture du CIO apparaissait chaque année au mouvement des DCIO et a disparu dans le mouvement de cette année.

M. Percq, Mme Benhatchi et Mme Eckenfelder nous ont affirmé que ce poste existe toujours en tant que support budgétaire.

Il est support de la convention rectrice et Onisep Euroguidance et est implanté à Strasbourg. Cette année afin de ne plus l'ouvrir au mouvement il a été décidé de le neutraliser de manière définitive, il existe donc toujours mais n'est pas visible à la mutation car non accessible en réalité.

Le jour où il n'y aura plus de besoin, où la convention serait rompue ou suite au départ de la DCIO occupant ce poste. Il sera déneutralisé et affecté là où il y aura des besoins, ou supprimé comme cela aurait dû se faire au moment de la fermeture du CIO Strasbourg-Nord

Le poste de directeur de Saint Louis, finance un contractuel pour compenser la charge double du DCIO d'Altkirch qui assure aussi la direction du CIO de Saint-Louis.